L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JEROME BAYON.

MARDI MATIN, 2 OCTOBRE 1832.

TICKET RÉPUBLICAIN.

POUR PRÉSIDENT.

ANDREW JACKSON,
DU TENNESSEE.

POUR VICE-PRÉSIDENT.

MARTIN VAN BUREN,
DE NEW-YORK.

ÉLECTEURS DE LA LOUISIANE.

POUR LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT.

1er District,	J. B. PLAUCHE',
2ème District,	THOMAS W. SCOTT,
3ème District,	TRASIMOND LANDRY,
4ème District,	ALEX. MOUTON,
5ème District,	GENL. WM. H. OVERTON.

GOUVERNEUR,
J. B. DAWSON.

ASSEMBLÉE DÉMOCRATIQUE-RÉPUBLICAINE.

Les citoyens du 7ème. district qui désirent la réélection d'ANDREW JACKSON comme Président des Etats-Unis, sont invités à se réunir chez M. Harvey Lee, samedi soir, 20 de ce mois, à 6 heures et demie, à l'effet d'adopter des mesures convenables pour l'élection du *ticket* électoral.

Une assemblée des électeurs du 6me. district, aura pour le même objet, chez M. Charles Dimond, rue Hospitalier, lundi soir, 23, à six heures et demie.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 20 octobre.

On annonce pour ce soir une assemblée de cette classe de citoyens qui se désignent sous le nom de *républicains-nationaux*, *dénomination nouvelle* créée par le Massachusetts avec ce parti, dont M. WEBSTER est le chef. Nous ignorons comment cette appellation nouvelle adoptée au parti de M. CLAY dans la Louisiane.

Dans la Nouvelle-Angleterre, le New-York, la Pennsylvanie, le peuple considère ordinairement ceux qui se qualifient de républicains-nationaux, comme les descendants directs des *tories* de la révolution et comme ayant hérité de la rancune qui animait leurs prédécesseurs contre les hommes héroïques et immortels qui poussèrent leurs concitoyens à résister aux actes tyranniques du gouvernement anglais. Ces vieux *tories* qui, s'ils eussent pu accomplir leurs vœux, auraient voulu conduire WASHINGTON, JEFFERSON et FRANKLIN sur l'échafaud, léguèrent leurs principes politiques à leurs successeurs immédiats, les fédéralistes de 1798, parti célèbre dans l'histoire des Etats Unis; qui fit adopter la loi sur les séditions, laquelle les peines de l'amende et de la prison, peut être appliquée à quiconque parlerait irrévérencieusement du président de l'Union ou du congrès; qui fit adopter aussi la loi sur les étrangers (*alien*) par laquelle le président était autorisé à renvoyer du pays, sans l'entendre et sans jugement, selon son caprice seul, tout individu qui n'était pas citoyen. Ces deux lois étaient des violations *flagrantes* et palpables de la lettre de la constitution. Le même parti a été encore en hostilité avec la France dans le moment le plus critique de la guerre de cette puissance avec l'Angleterre, la Russie et l'Autriche. Quand l'existence de ces politiques cessa, leurs places et leurs principes échurent aux chefs de ceux qui s'intitulent aujourd'hui républicains nationaux. Ce nom est nouveau dans la Louisiane, et nous avons la persuasion qu'il ne sera adopté que par une partie insignifiante des citoyens de ce pays. C'est sous cette dénomination que l'assemblée de ce soir est convoquée.

Peut-être est-il bien que le public se rappelle que SARGENT, le candidat républicain-national à la vice-présidence, est un pur fédéraliste de '98, qu'il est avocat permanent de la société établie à Philadelphie pour l'abolition de l'esclavage—société connue aux Etats-Unis sous le nom de *société d'abolition* (Abolition Society). Son but et ses actes suffisamment indiqués par son nom: ils sont de nature qu'il serait imprudent de les dévoiler à l'occasion. JOHN SARGENT, avocat permanent, l'avocat en titre de la société, plaidant gratuitement [illegible] HENRY CLAY président [illegible] la Nouvelle-Orléans [illegible] accordera qu'il [illegible] société de colonisation [illegible] de ces derniers indique [illegible] sur l'émancipation des nègres. Nous supposons qu'elle n'est pas partagée par un grand nombre d'habitants sucriers de la Louisiane. Mais voici cet extrait:

"Il y a plus de trente ans, une tentative fut faite par le Kentucky pour y adopter un système d'émancipation graduelle, semblable à celui que l'illustre FRANKLIN avait en grande partie contribué à introduire, en 1779, dans l'état fondé par le bienfaisant Penn. Et parmi les actes de ma vie que j'envisage avec le plus de satisfaction, est celui d'avoir coopéré de ma part, avec d'autres amis zélés et intelligents, à obtenir ce même système dans cet état. Nous pensions que la somme de bien qu'eût obtenu l'état du Kentucky, par l'émancipation graduelle de ses esclaves, à cette époque aurait surpassé de beaucoup celle qu'aurait peut-être résultée pour lui et pour l'Union, de leur affranchissement graduel et de la dispersion et de leur résidence dans les Etats-Unis. Nous fûmes dominés par le nombre, mais nous soumîmes à la décision de la majorité avec grâce avec laquelle la minorité, dans une république, devrait toujours céder à des décisions de cette nature. Néanmoins, je n'ai jamais cessé et *je ne serai jamais* de regretter une décision dont les effets ont été de nous placer en arrière de nos voisins (qui sont exempts de l'esclavage) sous le rapport de l'agriculture, des progrès des manufactures, des améliorations sociales et du bien-être général de la société."

Le clayiste nous dit aussi, hier, qu'il acceptait le pari de SIX CENTS PIASTRES offert dans nos colonnes il y a plusieurs jours, par un *Yankee*, lequel, dans la supposition où il est que la Pennsylvanie couronnera son vote pour Jackson, veut risquer cette somme pour soutenir son opinion.

Le pari est aussitôt accepté par nous—le rendez-vous est fixé—Nous nous présentons munis des espèces; nous ne sommes prêts à déposer.

Mais ne voilà-t-il pas que le clayiste nous dit qu'il veut déposer son argent qu'entre les mains de M. [illegible]!

Plaisante rubrique et merveilleuse finesse! Où diantre allons-nous donc trouver l'illustre candidat pour le faire accepter.....?

Et puis quand même nous le trouverions et qu'il accepterait, si, dans son zèle religieux, il allait employer honorablement notre argent pour le bénéfice de la société de colonisation, ou de la société [illegible] et les publications extraordinaires [illegible] nous sommes de facile composition [illegible] piastres ne servent à de pareils [illegible]

Qui donc acceptera donc [illegible]

une quête sera faite aux profits des malheureux naufragés.

L'honorable EDW. LIVINGSTON, secrétaire d'état, est arrivé à Baltimore le 4 de ce mois, et en est reparti le lendemain pour l'Philadelphie.

Correspondance particulière de l'*Abeille*.]

DE NOTRE SITUATION ACTUELLE ET DE NOTRE AVENIR.

A mon très féal ami, M. le président Biddle.

LETTRE 12e.

"Celui qui s'est appuyé sur un arbre solide, y trouve un abri sûr." (vieux proverbe.)

Du pamphlet sur le système de banque et de circulation.

J'ai lu avec attention, cet ingénieux essai, et je vous engage à ne pas vous appuyer sur la branche cassée. Si tout ce que dit l'auteur est article de foi, les fermiers et les planteurs ne croiront jamais que l'or et l'argent ne soient pas et ne puissent être le représentatif de la valeur; car ils penseront toujours que la substance qui contient le plus de valeur intrinsèque est le meilleur représentatif des autres valeurs. Des principes généraux sont à un esprit usé, ce qu'est un bon lit à un corps fatigué: parce que la nature humaine a besoin de s'appuyer sur quelque chose. L'esprit ne peut-être toujours tendu: il préfère prendre l'incertain pour du positif, s'y arrêter, et raisonner sur le vrai hypothétique.

"Jasper Harding, imprimeur," n'eût pas dû faire figurer son nom sur le titre de l'ouvrage attendu qu'il est porté sur les livres de la banque comme un de nos gros débiteurs. Mon absence, je le vois, est la cause de plus d'une méprise. Bien que l'écrivain ait certainement beaucoup lu, il paraît sentir le *Lave* (1) un mille à la ronde. L'ombre de personnes reculeront devant ce nom malencontreux!

Si la valeur de l'or en nature ou monnayé a pris de l'accroissement dans tous les pays, c'est parce que les arts et le commerce en avaient étendu la consommation, la demande et l'usage. Le prix est une chose; le représentatif de la valeur (ou le moyen d'échange) en est une autre.

Une aigle (*eagle of ten dollars*) ou une verge ne varient point; mais les *choses qu'elles servent à mesurer* peuvent varier à l'infini. Ni l'argent monnayé ni le papier émis par le gouvernement ne baisseront de valeur dans aucun pays donné, s'il y en a assez pour la circulation et pas au delà. Si le papier se multiplie au-delà de l'argent, celui ci passe dans un autre pays où il a plus de cours, et la valeur du premier décline et fait monter les prix en proportion.

Irons-nous imaginer qu'il n'y ait pas de centre de gravitation dans les corps parce qu'ils se meuvent? La gravité est-elle même le moteur et le régulateur du mouvement. Mais je ne discourrai pas sur ces profondes matières, à moins d'une double paie. Non, non, la pensée ne viendra pas mon froht au delà de ce à quoi je me suis obligé. Mais, ainsi qu'il est de mon devoir, je vous dirai mes idées sur la possibilité de tourner ces choses à notre avantage.

Peut être dois-je à la vérité de louer l'auteur du pamphlet de son projet d'améliorer les banques des états par un amendement à la constitution des Etats-Unis. C'est une amélioration d'après le système de Mr Jefferson.

Mais, cependant, pourquoi gâte-t-il notre métier en enseignant au peuple combien peu l'argent peut servir à continuer toute espèce d'échange? Son esquisse du "*clearing house*" de Londres ne tend pas à notre bien.

Liguons-nous immédiatement mais tacitement avec les banques des états, pour les engager à émettre un déluge de papier. Cette conjoncture sera pour nous le moment de spéculer: en ce que, en trafiquant ainsi sur les billets destinés au commerce de la Chine, nous pouvons conserver plus d'argent tout prêt pour faire notre profit de la dépréciation.—"Si *Diomède donna neuf bœufs pour une armure de bronze,*" nous pourons vivre assez pour voir donner un *billet* de vingt piastres pour un déjeûner ou un dîner. Mais ne nous trompons pas sur l'achat de Diomède. Il était d'usage dans les tems antiques de graver la *figure* d'un mouton ou d'un bœuf sur la monnaie, et celle ci était le symbole du soleil dans les signes du bélier et du taureau. C'est pourquoi quelques-uns font venir *pecunia* de *pecus*. Ceci soit dit entre nous.

Je confesse que si je pouvais remplir de ces antiques taureaux d'or un de nos coffres-forts vides, le pape pourrait bien garder pour lui même ses terribles et rugissantes bules, ou essayer d'en effrayer encore toute la chrétienté, s'il le pouvait. Si un *taureau irlandais* (2) est risible, les nôtres seraient délicieux.

Quant au résultat de l'élection mon opinion est mieux assise que jamais. Il n'est pas probable que Clay obtienne plus de voix, *si toutefois il en obtient!* Mais dire [illegible] comme homme homme d'état; [illegible] on n'oubliera pas qu'il a accepté de [illegible] Adams, après lui avoir reproché d'a[illegible] Louisiane et le Mississipi. Il devrait rem[illegible]

[illegible] moyens d'ouvrir la voie au [illegible] les méthodistes voyageurs, qui ils allent prêcher la paix et la tolérance pour les banques des états. Ils ne se feront pas avec ministère de prêtres pacificateurs: ils sont nombreux dans notre état, et pullulent dans l'Ouest. Qu'ils soient disciplinés et qu'ils entrent en campagne—ne les plus adroits se rendent à l'hermitage dans le Tennessee pour y remplir leur rôle; je me charge du reste. Si l'on dresse des chiens, des perroquets et des pigeons à faire des miracles, pourquoi les humbles méthodistes n'en feraient-ils pas? Nous avons parfois connaissance de la haute tête Noë lâchant un corbeau au lieu d'une Colombe: *le temps est venu de faire notre sainte alliance.*

Je crains que cette lettre ne soit ma dernière. [illegible] cesse de tomber dans notre *Delta*—La comète porte dans sa chevelure plus d'eaux que de flammes—Je me hâte donc de mettre cette lettre à la poste avant que les pluies aient enflé nos rivières.

Q.

(1) *Lave*, fondateur de la Société de banque du Mississipi, en France.

(2) Un *taureau irlandais*: cette expression est traduite littéralement de l'anglais (*an Irish bull*) et signifie une *absurdité*, une *bévue*, dans le sens que le célèbre acteur ODRY donne à ce mot.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 15 août.

Le *Patriote Franc Comtois* du 10 août contient une lettre datée de Lure, le 6, dans laquelle nous trouvons des détails intéressans sur une cérémonie funèbre qui a eu lieu à propos de la mort du duc de Reichstadt:

"A l'époque de la naissance du roi de Rome, de jeunes arbres avaient été plantés dans nos pays. On avait choisi le chêne; il était l'emblème de notre puissance et de la force que l'on souhaitait alors au fils de l'empereur.

"De tous ces arbres, peu, très peu ont survécu aux invasions et aux quinze années de la restauration. Il en est un seul qui, dans nos environs (à une demi lieue de la ville), se présente aujourd'hui fort et majestueux. C'est un vrai contraste avec la vie faible et souffrante du jeune Napoléon, qu'une mort que l'on dit mystérieuse vient de placer dans l'histoire.

"A la nouvelle de cette mort, un très grand nombre de citoyens de toutes les classes et de toutes les conditions se sont réunis spontanément, et ont résolu d'aller payer au pied du chêne de 1811 un tribut de regrets, d'admiration et de reconnaissance pour les services qu'un grand homme malheureux a rendus à la nation.

"Ces citoyens, tous armés de fusils de chasse, et précédés d'une excellente musique, se sont rendus auprès de l'arbre impérial. Avant d'y arriver, le son lugubre du tambour voilé s'est fait entendre, et la musique a joué des airs funèbres; puis les citoyens, l'arme sous le bras gauche, ont défilé à pas lents devant le *monument végétal*, auquel était attaché un long crêpe.

"Le plus grand silence régnait; un profond recueillement glaçait toutes les figures; quelques vieux soldats laissaient couler des larmes. Les cœurs battaient alors au souvenir de nos victoire, à la triste fin du plus [illegible] capitaine des temps modernes, et aux horreurs [illegible] On se rappelait aussi la vi[illegible] que 200 citoyens de [illegible] colonne de 4,000 [illegible] en quelque sorte à s[illegible] il faudrait [illegible] indépendance natio[illegible]

[illegible] ont été [illegible] cérémonie [illegible] spectateurs, [illegible] les airs [illegible] le plus [illegible] ont per[illegible] qu'on ap[illegible] ou pres[illegible] *mbre entou*[illegible] marche a fait [illegible] l'amour de [illegible] l'ingratitude [illegible]

[illegible] de, elles nous contribuèrent une Napoléon, par l'éclat de son génie, a répandu sur la France une gloire impérissable, gloire qui nous servira un jour, rapproché peut-être à terrasser les ennemis de nos libertés."

—Les journaux ministériels apprennent à l'Europe que le cheval que montait ou préférence la princesse Louise, vient d'arriver à Compiègne, et qu'il partira demain pour Bruxelles. Le premier jour il déjeûnera à Pierrefonds, dînera à Presby et couchera à Violet-le-Garenne. On dit beaucoup de bien de cet animal remarquable; il est grand, d'une force extraordinaire et d'une docilité merveilleuse; enfin, c'est un *très haut, très puissant et très excellent cheval.*—(*Corsaire.*)

PARIS, 17 août.

La chambre d'accusation de la cour royale de Rennes, vendredi dernier, renvoyé M. Berryer fils, député, devant la cour d'assises de la Loire-Inférieure, sous la prévention d'embauchage et de complot tendant à renverser le gouvernement.

Cette affaire fixe assez vivement à Rennes l'attention d'une certaine classe de citoyens, et surtout du barreau et des habitués du palais. On publie à l'avance une foule de détails que nous ne croyons point devoir reproduire, et que les débats seuls peuvent servir à apprécier.

Voici, entre plusieurs autres, un document qui a été autographié pour être communiqué aux membres de la cour et à quelques autres personnes de Rennes. Nous ne savons jusqu'à quel point nous devons en garantir l'authenticité.

Copie (dont l'original sera représenté), *de la note de dissentiment convenue à Paris entre d'honnorables adversaires de tout mouvement, et lue à la duchesse de Berry dans la nuit du 23 mai, dernier par M. Berryer fils, l'un d'eux, avocat et député.*

"Les personnes en qui on a rapporté une honorable confiance ne peuvent s'empêcher de témoigner leur douleur des conseils en vertu lesquels on est arrivé à la crise présente. Ces conseils ont été donnés par des hommes sans doute pleins de zèle, mais qui ne connaissent ni *l'état actuel des choses, ni la disposition des esprits.*

"On se trompe, quand on croit à la possibilité d'un mouvement dans Paris; on ne traverserait pas 100 hommes non mêlés d'*agens de police*, qui pour quelques écus feraient du bruit dans la rue, et qui auraient bientôt *la garde nationale et une garnison fidèle.*

"*On se trompe sur la Vendée comme on se trompe sur le Midi*: cette terre de dévouement et de sacrifices est désolée par une nombreuse armée aidée de la population des villes, *presque toutes anti légitimiste.* Une levée de pays n'aboutirait désormais qu'à faire saccager les campagnes et à consolider le gouvernement actuel par un triomphe facile.

"On pense que si la mère de Henri V était en France, elle devrait se hâter d'en sortir après avoir ordonné à tous les chefs de rester tranquilles. *Ainsi, au lieu d'être venue organiser la guerre civile, elle serait venue commander la paix*; elle aurait eu la double gloire d'accomplir une action de grand courage et d'arrêter l'effusion du sang des Français.

"Les sages amis de la légitimité, que l'on n'a jamais prévenus de ce que l'on voulait faire, qui n'ont jamais été consultés sur les partis hasardeux que l'on voulait prendre, et qui n'ont connu les faits que lorsqu'ils étaient accomplis, renvoient la responsabilité de ces faits à ceux qui en ont été les conseillers et les auteurs; ils ne peuvent ni mériter l'honneur, ni encourir le blâme, dans les chances de l'une ou de l'autre fortune."

Cette déclaration est suivie de ce post scripium:

"M. Berryer fils n'a été, auprès de la duchesse, que l'organe religieux et animé de cette loyale profession de foi.

"MM. de Châteaubriand, Hyde de Neuville, Fitz James, qui l'avaient professée avec lui, convaincus par des document irréfaisibles que M. Berryer n'en avait pas dévié d'une ligne, en ont assumé avec lui l'entière responsabilité.

"Arrêtés tous les trois, à l'occasion de cette démarche, ils ont été tous les trois rendus à la liberté.

"Comment M. Berryer, qui n'a été que leur collaborateur, demeurerait-il, pour son concours, sous le coup la prévention? "présenté par BERRYER, père."

CRI D'ALARME PARTI DE LA SUISSE.

Nous recevons la lettre suivante, qui est signée d'une personne connue à Paris. Il nous est impossible de croire qu'après une pareille publication le gouvernement persiste plus long-temps dans cette silencieuse apathie, qui accroît et prolonge une cruelle incertitude, et des alarmes si funestes à la fortune publique:

"LAUSANNE, 7 août.

"Je n'empresse de vous communiquer une nouvelle que je crois d'une haute importance, et que je tiens d'une source parfaitement sûre. Quarante mille Autrichiens bordent la frontière orientale de la Suisse; du haut des montagnes d'Appenzel on aperçoit leurs campemens et leur matériel de guerre, qui est considérable; ils sont logés chez le paysan, qui reçoit 1 batz (15 c.) d'indemnité par jour. L'exaspération des peuplades suisses de la frontière, et même de l'intérieur, est au comble; de toutes parts on demande que les milices soient mobilisées, et, à peu d'exceptions près, la Suisse est prête à se lever en masse: aussi la diète, sentant, poussée même par l'opinion publique, vient-elle de prendre les mesures les plus énergiques: elle n'ignore pas qu'il y va cette fois de son salut; il s'agit aujourd'hui, pour elle, d'être ou de n'être plus; elle veut, à tout prix, la paix et la neutralité, car elle comprend très bien qu'elle serait perdue si elle laissait encore une fois violer sa neutralité sans la défendre. La Suisse peut mettre 150,000 braves sur pied, et écraser 200,000 hommes dans ses montagnes: elle est donc appelée, malgré son peu d'étendue, à jouer un grand rôle au milieu des événemens qui se préparent.

"C'en serait fait de sa réputation, de son ancienne gloire et de son existence, si, pour la troisième fois, après avoir fait sonner si haut sa ferme volonté de défendre sa neutralité envers et contre tous, elle baissait de nouveau pavillon devant l'étendard autrichien: car alors, objet de mépris et pour ses amis et pour ses ennemis, elle ne pourrait, comme le disait naguère le général La Harpe, que *périr ignoblement.* Un petit état est perdu dès qu'il ne jouit plus de l'estime de personne. Mais le peuple suisse est généralement animé du meilleur esprit, et si ses chefs le secondent, nul doute qu'il ne se montre encore une fois digne de la gloire de ses aïeux et de celle des héros du Nolwald.

"J'apprends ainsi qu'à Constance tous les citoyens, du premier au dernier, signent des protestations contre les protocoles liberticides de la diète de Francfort; les soldats eux-mêmes partagent complètement l'opinion des citoyens, et, en plusieurs endroits, divers régimens qui avaient reçu l'ordre de marcher contre quelques rassemblemens populaires, formés par suite de l'effervescence qui règne partout, se sont avancés sans armes, après les avoir formées en faisceaux.

"Ces faits paraissent graves à tout le monde, et sont pour nous l'indice d'une crise prochaine.

"*P. S.* De toutes parts maintenant on crie dans le duché de Bade: *point d'Autrichiens!* comme on a crié: *point de Russes!* dans le reste de l'Allemagne. Les habitans du grand-duché de Bade sont décidés à se lever en masse si les Autrichiens mettent le pied sur leur territoire."

(*Constitutionnel.*)

TURQUIE.

FRONTIERE DE SERVIE, 26 juillet.

En Bosnie, l'esprit de mécontentement est de nouveau très actif, et une explosion générale est possible à tout moment. Les turcs font très mal la police, et *ils n'ont pas la plus légère connaissance des trames* qui s'ourdissent sous leurs yeux. Les Monténégrins n'attendent qu'un moment pour se soustraire à la domination de la Porte. Dans ces circonstances, il est très doux ux qu'elle ait assez de forces et de ressources pour détourner les dangers qui la menacent dans ces contrées. On apprend que les événemens militaires de la Syrie jettent le sultan dans un grand embarras. S'ils le forçaient à retirer des troupes de la Bosnie, ce serait le signal de l'insurrection. On parle, si il est vrai, beaucoup du secours des Serviens, que le prince Milosch a promis au sultan; mais c'est peu connaître l'état des choses que de voir dans le prince Milosch un souverain absolu de la Servie, qui puisse disposer arbitrairement des intérêts capitaux de la nation. Quoique le prince, comme chef de la Serie, ait été revêtu par la Porte d'une grande autorité, cependant il est lié par les lois et les coutumes de la nation, qui ne lui permettent pas de lever des troupes ou d'imposer des taxes sans le consement des anciens ou chefs de provinces (vladiques). A la vérité, les Serviens étaient, depuis long-temps, mal disposés contre les Bosniaques à cause de leurs querelles pour les frontières, et ils auraient appuyé les Turcs dans leur dernière campagne; mais les choses sont changées, et maintenant la Porte aurait peu de secours à attendre de ce côté. La conduite arrogante des commandans turcs a fait oublier l'irritation entre les Serviens et les Bosniaques, et ceux-ci auraient peu de chose à craindre de leurs voisins, supposé encore que le prince Milosch obéît aux ordres de Constantinople.

(*Gazette universelle d'Augsbourg.*)

TRAITES sur la Havane, à vendre par
[illegible] oct J. MAGER.

Le soussigné ayant trouvé un billet à ordre de quatre cent soixante et quinze piastres, la personne qui l'a perdu peut le réclamer à son domicile, encoignure des rues Royale et Orléans.
[illegible] oct JULES DUMAS.

NÉCROLOGE.—(*Communiqué.*)

Décédé hier matin, M. JAMES E. DOYLE, natif de la Caroline du Sud, et habitant cette ville depuis nombre d'années. Il laisse une veuve inconsolable et de nombreux amis pour déplorer sa perte. Ses amis et connaissances sont invités à assister à son enterrement, qui aura lieu cet après-midi; il partira de la rue Moreau, à 4 heures.

DÉCÉDÉ—Mercredi soir, 17 du courant, à 10 heures, après une longue maladie, Mme. MARIE ROBERTSON, épouse d'Alexis Le François, fille de M. Hugh Robertson de cette ville, native d'Ecosse.

NECROLOGE.—(*Communiqué.*)

Est décédée le 17 coutant dans sa 42me. année, Mme. EMILIE JARNU, née Dollosse, après une maladie longue et douloureuse, supportée avec résignation.

Il n'est pas de louanges sincères, d'éloges mérités, qui ne puissent être avec justice accordés à la mémoire de celle que l'inexorable mort vient d'enlever à notre affection, et dont le souvenir, tout douloureux qu'il nous sera toujours, devient hélas! pour nous mêmes, la seule consolation! Elle était bonne mère, bonne épouse, amie sincère et fidèle. Nos regrets éternels, les pleurs de sa famille et de tous ceux qui l'ont connue témoignent assez hautement de la perte qu'ils ont faite ainsi que la société, dans la personne de cette estimable et respectable épouse de famille! Elle laisse l'exemple de ses vertus en héritage à sa fille éplorée; celle-ci nous la rendra sans doute plus pleurer!

☞ Nous sommes autorisés à offrir les paris suivants:

$200 que JACKSON aura l'Etat;
200 qu'il aura **100** voix de majorité;
200 qu'il aura **200** voix de majorité;
200 qu'il aura **300** voix de majorité;
200 qu'il aura **400** voix de majorité;
200 qu'il aura **500** voix de majorité;
200 qu'il aura **600** voix de majorité;
200 qu'il aura **700** voix de majorité;

ET DE PLUS, **$500**

qu'il aura la majorité dans la paroisse d'Orléans.

M. BAYON.

Les clayistes anti-maçons ont exalté et chanté au-delà de toute mesure le résultat des élections des districts de Philadelphie—Tous les Grecs n'habitent pas Corinthe.—Philadelphie n'est pas la Pennsylvanie—et pour affermir mon opinion sur ce point, j'offre de parier **SIX CENTS PIASTRES**, que le vote électoral de la Pennsylvanie sera donné à Andrew Jackson.—L'argent sera déposé entre les mains de tout *gentleman* qui pourra convenir aux deux parties.

UN YANKEE.

P. S. L'argent sera prêt, en s'adressant au bureau de l'*Abeille*.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Goël Christian, Piedamonte, Havane.
J. A. Merle & co.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Post-Boy, Davis, des passes, ayant mis en mer la goël. Montesa; il a amené dans le port les bricks Emery, et Leon. Il a apporté les sacs aux lettres de la barque Bellona et du brick Agenora, qui étaient toujours en dehors de la barre, ainsi qu'un navire et un brick, noms inconnus. La barque Allelaide était échouée à l'habitation N'Call.

Bateau de remorque Grampus, ayant mis en mer le Kentucky, a amené le Boreas, le Tita, et le Decatur; il a quitté la barre, jeudi à 6 heures du soir: la barque Bellona et le brick Agenora étaient toujours en vue; un navire et un brick venaient d'arriver.

Navire Boreas, Balbridge, de Boston;
Barque Belona, Hutchison, de Liverpol.
Brick Emery, Marshall, de New-York.
Brick Leon, Laguna, de la Havane, avec un chargement.
Goël. Tita, Pontez, de Matanse.
Goël. Decatur, ——, de New York.
Bateau à vapeur Rapide, Griffin, des Natchitoches, avec 559 balles coton.
Bateau à vapeur Monticello, Patterson, de Plaquemine, avec un chargement.
Bateau à vapeur Singamon, Ingram, de Manchester, avec coton, farine &c.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

Le cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $10, 00 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (*à partir de lundi,*) 31 onces de pain pour un escalin.

20 oct D. PRIEUR, Maire.

L'IMPRIMERIE de R. A. PERDREAUVILLE, située ci devant rue de Chartres, No. 121, est transportée au No. 162, encoignure des rues de Chartres et de Toulouse. On y exécute toute sorte d'ouvrages tels que livres, mémoires, blancs pour Cours et Notaire, checks, connaissemens, factures, petites et grandes affiches, étiquettes, cartes de toute espèce, billets d'enterrement, &c., avec soin et célérité.

20 oct

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

CETTE Institution sera ouverte pour la transaction des affaires, lundi prochain, rue Royale, No. 21. Les billets mis à l'escompte devront être déposés à la ville des jours d'escompte, qui seront les mardis et jeudis. Par ordre de la Direction.

20 oct J. B PERRAULT, cassier.

VIN DE CATALOGNE—10 pipes et 10 quarts de barriques vin de Catalogne, à vendre par
20 oct THAYER, HURD & CO.

UN BON CABRIOLET à vendre, s'adresser rue St.-Louis, No. [illegible] 19 oct.

SUCRE BLANC de la Havane—40 bons sucre de la Havane, en déchargement du brick Hunter, à vendre par
20 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

TOILE A DRAPS, des manufactures du pays.—153 balles de toile à draps grise, 4.4, propre aux marchés mexicains, en débarquement du brick George Ryan, de Boston, à vendre par
20 oct LINCOLN & GREEN.

Magasin de Nouveautés,
A L'INSTAR DE PARIS,

En faux cheveux en tous genres, fine parfumerie, brosseries, bretelles de gomme, cols, gants, cannes, peignes, &c. &c.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, No. 174, au coin de celle de Jefferson, vient de recevoir de Paris, par la voie du Nord, un superbe assortiment de peignes d'écaille, gravés et sculptés à jour; do. d'écaille à relever les cheveux et à retenir; imitation, gravés et sculptés, des plus nouveaux; do. à relever les cheveux et à retenir; brosseries pour la tête et pour les dents, première qualité,

COLS pour hommes, en velours, en satin plissés et bouillonnés; do. gros de Naples et en *Chailly*, du dernier goût; cols pour militaires, et cuirs vernis.

BRETELLES *de gomme élastique*, montées en argent doré, argent et acier.

PARFUMERIES superfines, eau de Cologne No. 18; savon de Naples pour la barbe; savon à la rose; pommade fine; philocome pour les cheveux; poudre, etc. etc.

GANTS de chevreau à la mécanique, première qualité, couleurs de fantaisie, paille et blancs; gants nouveaux de tissu, jaunes, etc.

PERRUQUES métalliques et toupets, des plus légers qui aient encore paru; perruques de femmes à rais implantées, touffes à peigne et à bandeaux, etc.

Il continue à confectionner les postiches suivant le goût des personnes, et prend toujours des apprentis pour la coiffure des dames, aux mêmes conditions que par le passé. 20 oct

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Mardi, 20 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Jacques Hubert Boisgervais, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Montégut, ayant 300 pieds de face à la rue Montégut et une profondeur de 139 pieds environ, faisant face d'un côté à la rue Casacalvo, et de l'autre côté à la rue de Grands Hommes; ensemble les édifices qui s'y trouvent. Conditions: comptant.

Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, notaire. 20 oct.

PERDU OU VOLÉE,

Le 2 de ce mois, une jeune petite CHIENNE blanche, à poils ras, ayant une légère tache jaune sur le dos et la queue jaune. Celui qui la ramènera chez M. P. R. Delamourlière, encoignure Royale et Dumaine, recevra une récompense honnête.
9 oct

POUR VICKSBURG,

Grand-Gulf, Rodney, Natchez, et les ports intermédiaires.

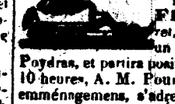

Le bateau à vapeur bien connu FELICIANA, capitaine Barret, est maintenant prêt à recevoir un chargement, en face de la rue Poydras, et partira positivement jeudi, 25 de courant, à 10 heures, A. M. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
FOSTER & HUTTON,
19 oct Rue du Canal, No. 77.

POUR MANCHESTER (YAZOO.)

Vicksburgh, Grand-Golfe, Rodney, Natchez, et les ports intermédiaires.

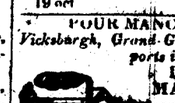

Le bateau à vapeur WOODMAN, capt. J. Parck, est maintenant en chargement et partira sans délai. Le Woodman est un petit bateau du premier ordre, et comme il ne tire que très peu d'eau il est probable qu'il pourra remonter sans difficulté la rivière Yazoo jusqu'à Manchester. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier, où à FOSTER & HUTTON.
15 oct. Rue du Canal, No. 77.

POUR TAMPICO

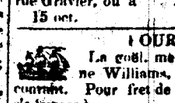

La goël. mexicain PAULINA, capitaine Williams, partira positivement le 25 du courant. Pour fret de quelques barils, et passage, s'adresser à TUYES & CO.
20 oct rue Royale, No. 104.

A VENDRE

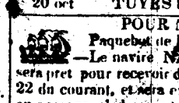

La jolie goëlette ELIZA-THOMAS, avantageusement connue et pouvant prendre la mer. S'adresser à bord au capitaine Delarué, où à TUYES & Co, rue Royale, No. 104.
20 oct

POUR NEW-YORK.

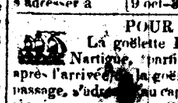

Paquebot de la Louisiane et de New-York.—Le navire NASHVILLE, capitaine Jackson, sera prêt pour recevoir du chargement, en face du marché, 22 du courant, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.
18 oct rue du Canal, No. 77.

POUR VERA CRUZ.

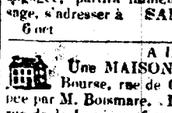

La goëlette WM. A. TURNER, capt. ——, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à [9 oct—3] SIMON CUCULLU.

POUR TAMPICO.

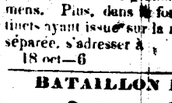

La goëlette EXPRESS, capitaine J. J. Nartigue, partira positivement quatre jours après l'arrivée de la goëlette *Emperor*. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Nartigue, ou aux soussignés. SIMON CUCULLU.
9 oct—6 J. DUFOUR & DESBOIS.

POUR NEW-YORK.

Le brick paquebot SWAN, capit. SNELL, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à SAML. P. MORGAN & CO rue du Camp, No. [illegible]
6 oct

A LOUER.

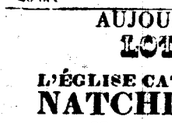

Une MAISON à étage située à côté de la Bourse, rue de Chartres, dernièrement occupée par M. Boismare. Deux maisons neuves situées rue de la Levée en face du poste de la balle aux lettres, ayant des grands magasins et de beaux logemens. Plus, dans le fond, quatre corps de logis distincts ayant issue sur la rue de la Levée par une allée séparée, s'adresser à
18 oct—6 D. SEGHERS.

BATAILLON D'ARTILLÉRIE.

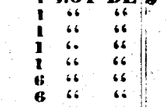

PAR ordre du major commandant, le Bataillon prendra les armes, aujourd'hui, 20 octobre, à 2 heures et demie après midi, pour assister au convoi funèbre du canonnier DOYLE.

Par ordre,
20 oct U. DUREL, adj.-maj.

AUJOURD'HUI!

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES,

26ME. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 20 Octobre.

GROS LOT
10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	623	623
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50